HORIZONS CHRETIENS

N° 12 Avril 1978

TA PAROLE EST LA VERITE

VATICAN II

(1962 - 1965)

ET

SES CONSEQUENCES

AUJOURD'HUI

sommaire

Editorial 1- 3
Le clergé remis en question (2) 4- 8
Vatican II et ses conséquences 10-17
A cœur ouvert 18-19
Bible en mains (la miséricorde) 20-23
Index (1975-1977) 24

HORIZONS CHRETIENS

REVUE BIMESTRIELLE
EDITEUR : Yann Opsitch

Boîte postale 276 21007 Dijon cedex
C.C.P. : 4017 - 60 J DIJON

ABONNEMENT : 1 an Fr. fr. 18 - Le numéro : Fr. fr. 3
Commission paritaire numéro 59506

Les articles publiés dans cette revue peuvent être reproduits. S'il vous plaît, veuillez citer les sources.

EDITORIAL

«TROIS LIVRES AU MEME VISAGE» : tel fut le thème d'une récente exposition à Dijon. Ces trois livres sont la Bible, la Torah et le Coran. Les livres du chrétien, du juif et du musulman. Certains ont même parlé d'un Livre aux trois visages : la Bible, la Torah et le Coran sont les trois visages d'une révélation unique venant d'un Dieu unique.

Il y a pourtant quelque chose qu'il faut dire : les livres en question ne professent pas eux-mêmes cette unité. Tout au contraire, chacun des trois prophètes dont l'enseignement est contenu dans ces livres veut être le représentant exclusif de la révélation finale du Dieu unique.

Il est pourtant un fait qu'il nous faut nous rappeler : Moïse annonce, dans la Torah, la venue d'un prophète plus grand que lui (Deutéronome 18). Jésus parle de la Torah, c'est-à-dire la Loi, en disant : «Ne croyez pas que je sois venu abolir la loi ou les prophètes ; je suis venu non pour abolir, mais pour accomplir».

Il y a donc des liens certains entre les révélations de Dieu données respectivement à Moïse et Jésus.

Mais quelle est la signification religieuse fondamentale de cette exposition ? Des conférences présentées par des représentants des trois religions ? Des nombreux ouvrages présentés et mis à la disposition du public ?

Nous en voyons une toute première, c'est que beaucoup de croyants recherchent l'unité.

Nous ne croyons pas nous-mêmes à l'instar d'une nouvelle religion venue de Corée, à une «réunification du Christianisme mondial». Nous croyons plutôt, et prônons, une «rechristianisation» de notre monde, de notre Europe.

* * *

Que disent ceux qui veulent revenir aux sources de la foi chrétienne ?

Ils disent que l'UNITÉ ne se trouve pas autour d'un nouveau prophète ou d'une nouvelle secte. Qu'elle ne consiste pas en un respect mutuel pour la Bible, la Torah et le Coran. L'unité se trouve autour de la personne de Jésus-Christ et sous la direction des apôtres.

L'UNITÉ se fait par le sang du Christ : «Mais maintenant, en Jésus-Christ, vous qui étiez éloignés, vous avez été rapprochés par le sang du Christ» (Ephésiens 2:13).

L'UNITÉ se fait par la résurrection du Christ : «il nous a ressuscités ensemble, et nous a fait asseoir ensemble dans les lieux célestes, en Jésus-Christ.» (Ephésiens 2:6).

L'UNITÉ se fait par la foi en Christ et le baptême en lui : «Car vous êtes tous fils de Dieu par la foi en Jésus-Christ ; vous tous, qui avez été baptisés en Christ, vous avez revêtu Christ. Il n'y a plus ni Juif, ni Grec, il n'y a plus ni esclave ni libre, il n'y a plus ni homme ni femme ; car tous vous êtes un en Jésus-Christ». (Galates 3:27).

L'UNITÉ se conserve par la vérité qui doit être enseignée dans la charité (Ephésiens 4:4-16).

Il y a une seule Eglise
Un seul Esprit accordé à tous ceux qui obéissent
Une seule espérance
Un seul Seigneur
Une seule foi
Un seul baptême
Un seul Dieu et Père de tous ... dit l'apôtre Paul.

Qui veut être dans l'Eglise ? Qui veut recevoir l'Esprit ? Qui veut espérer ? Qui veut croire et qui veut être baptisé ? «Car la promesse est pour vous, pour vos enfants, et pour tous ceux qui sont au loin, en aussi grand nombre que le Seigneur notre Dieu les appellera». (Actes 2:39).

Mais l'unité sans Christ est une œuvre humaine qui ne peut subsister. L'unité sans Jésus, sans la foi et le baptême, c'est l'unité sans pardon, sans résurrection, sans promesses, sans espérance.

Qui veut d'une telle unité ?

Yann Opsitch

LE CLERGE REMIS EN QUESTION

Deuxième partie :

LE CLERGÉ ET SES DOCTRINES

De l'aveu des théologiens catholiques, c'est dans le Nouveau Testament que l'Eglise doit rechercher les sources de sa doctrine, c'est l'Eglise apostolique qui nous a légué le «dépôt de la foi» qui doit être transmis à toute l'Eglise chrétienne :

«L'Eglise ne peut atteindre le dépôt proprement dit que sous la forme où les apôtres l'ont annoncé et interprété. Et, concrétement, cette annonce et interprétation ne sont accessibles à l'Eglise post-apostolique que dans les écrits du Nouveau Testament. Pour rencontrer dans la foi de Dieu qui se révèle - dans le Christ, l'Eglise aura donc, jusqu'à la fin des temps, à se reporter aux écrits du Nouveau Testament.» (MYSTERIUM SALUTIS : DOGMATIQUE DE L'HISTOIRE DU SALUT Tome 3 ; Les Editions du Cerf, Paris 1969).

Cet aveu, toutefois, ne signifie pas que l'Eglise catholique se borne à communiquer les enseignements du Nouveau Testament car les doctrines catholiques constituent l'interprétation officielle, et infaillible, des enseignements apostoliques.

A l'instar de certains théologiens protestants, les docteurs de Rome ont pour prémisse indispensable à leur théologie que les apôtres ne parlent pas par inspiration ou par révélation au même titre que les porte-paroles de Dieu dans l'Ancien Testament. Les écrits apostoliques constituent, selon cette thèse, **une interprétation de l'Evangile** ; Paul n'aurait fait qu'expliquer l'œuvre du Christ : il aurait écrit non comme un prophète inspiré, mais comme un scribe. Les apôtres ont eu, et nous ont légué, une conception exacte de la religion chrétienne ... mais ils n'ont pas reçu des révélations **définitives** faisant force de loi pour l'Eglise de tous les temps et de tous les horizons.

Le théologien allemand J. Feiner est donc de l'opinion que **«la révélation proprement dite cesse en même temps que la présence visible du Christ»**. L'enseignement des apôtres, toujours selon ce Docteur, **«ne constitue pas une révéla-**

tion proprement dite, c'est-à-dire l'annonce d'une nouvelle révélation que n'aurait livrée en aucune manière l'événement du Christ». D'ailleurs, selon H.U. von Balthasar, il ne saurait y avoir de «conclusion» ou de «fin» aux révélations divines. **(«Dogmatique de l'Histoire du Salut» T. 3, page 49).**

C'est ainsi que les théologiens modernes n'accordent pas au Nouveau Testament une autorité définitive, ces auteurs n'ayant fait qu'expliciter (à l'aide du Saint-Esprit, dit-on) le contenu de la foi. En somme, les «révélations» dont Paul parle aux Galates ne sont que les réflexions personnelles de «Dr Paul». Il est donc nécessaire de s'en référer au Nouveau Testament, mais avec les mêmes dispositions que s'il s'agissait des spéculations d'un Augustin ou d'un Thomas d'Aquin. Cette thèse permet aux docteurs catholiques (et autres) de faire d'une pierre deux coups : car en réduisant l'autorité des doctrines apostoliques, il est possible de réhausser le prestige des spéculations de tous les autres Docteurs de la chrétienté, et notamment ceux de Rome.

Paul confie à l'évangéliste Timothée le «bon dépôt de la foi» et lui enjoint de le confier, à son tour, à des hommes fidèles (1 Tim.1:13, 14, 2:1-3). Mais cela signifie, selon les données actuelles de la théologie catholique, que l'Eglise **«doit rendre présent l'événement Jésus-Christ lui-même et la révélation qu'il a apportée»** (ibid. p.53). Ce qui importe **«n'est donc pas la parole des apôtres, bien que cette parole, étant inspirée, joue un rôle unique dans la transmission...»** (ibid. p.54). L'enseignement des apôtres devient ainsi un simple maillon dans la longue chaîne de la transmission de la foi. Il ne suffit plus, aujourd'hui, de se borner à répéter les paroles des apôtres, **«l'Eglise ne doit pas se limiter à répéter l'enseignement reçu par l'Eglise primitive sous la forme dont l'a revêtue la prédication des apôtres»** (ibid. p.58).

L'Eglise catholique, nous disent ses Docteurs, est seule compétente à transmettre fidèlement «le dépôt de la foi». Le Saint-Esprit, sa transmission et son œuvre au sein du clergé, sont présentés comme une garantie des traditions et des dogmes catholiques. La promesse faite aux apôtres qu'ils seraient «guidés dans toute la vérité», étant étendue à l'ensemble du clergé, et en particulier au pape et à ses évêques, il devient, dès lors, impossible de

contester l'enseignement de l'Eglise romaine, quand bien même il se trouverait en opposition avec le Nouveau Testament ! En effet, l'homme qui parle sous l'inspiration de l'Esprit saint ne communique-t-il pas les paroles mêmes de Dieu (Cf. 2 Pierre 1:21) ?

Mais en réalité le caractère absolu de transmission et de réception des dogmes catholiques s'appuie sur quatre suppositions dont l'Ecriture ne souffle mot :

1) Dieu accorde la primauté et l'infaillibilité à l'évêque de Rome. Ce dogme, qui date officiellement du 13 juillet 1870 accorde aux papes à perpétuité «le droit de prononcer ex cathedra des décrets infaillibles sur toute question concernant la foi et les mœurs». De ce fait le pape doit être considéré comme «docteur suprême de l'Eglise» (Cf. Mgr. Joseph Fessler «La Vraie et la Fausse Infaillibilité» p.32).

2) Dieu accorde à tous les évêques le gouvernement suprême de l'Eglise en tant que successeurs légitimes des apôtres et à condition qu'ils demeurent sous l'autorité du pape : «L'ordre des évêques, qui succède au collège apostolique dans le magistère et le gouvernement pastoral, bien mieux dans lequel se perpétue le corps apostolique, constitue, en union avec le Pontife romain, son chef, et jamais en dehors de ce chef, le sujet d'un pouvoir suprême et plénier sur toute l'Eglise» (VAT. II, lumen gentium, chap. 3, no.22) ; «Quoique les évêques, pris un à un, ne jouissent pas de la prérogative de l'infaillibilité, cependant lorsque, même dispersés à travers le monde, mais gardant entre eux et avec le successeur de Pierre le lien de la communion, ils s'accordent pour enseigner authentiquement qu'une doctrine concernant la foi et les mœurs s'impose d'une manière absolue, alors c'est la doctrine qu'infailliblement ils expriment» (lumen gentium, chap. 3, no.25).

3) Dieu exige de tous les chrétiens «qu'ils s'attachent à la pensée que leurs évêques expriment, au nom du Christ, en matière de foi et de mœurs, et qu'ils doivent lui donner l'assentiment religieux de leur esprit (VAT. II, lumen gentium, chap.3, no.25).

4) Le refus de se soumettre au pape et aux évêques constitue l'abandon de la foi (Cf. lumen gentium, chap.3, no.25).

S'il est vrai que «l'Eglise aura, jusqu'à la fin des temps, à se reporter aux écrits du Nouveau Testa-

ment», nous cherchons vainement de telles déclarations dans les écrits des apôtres.

A ceci on répliquera sans doute que nous ne sommes pas en mesure de comprendre, et d'expliquer, le Nouveau Testament car seul le clergé détient cette capacité. Ainsi, nous nous trouvons pris dans une situation absurde : Dieu nous a donné la capacité de raisonner, de lire, et de comprendre, ... mais qui devient absolument inutile dès lors que nous ouvrons le Nouveau Testament car, alors, il nous faut faire appel au prêtre qui seul est habilité à comprendre la Parole de Dieu ! Les apôtres ont montré, à cet égard, une plus grande humilité : **«Ces Juifs ... reçurent la parole avec beaucoup d'empressement et ils examinaient chaque jour les Ecritures, pour voir si ce qu'on leur disait était exact»** (Actes 17:11). Mais qui peut contester avec celui qui assume l'infaillibilité ? Comment corriger celui qui ne peut se tromper ?

Le pape, nous dit-on, est le successeur de Pierre. En cette qualité il détient les clés du royaume des cieux, car Jésus disait à Pierre : **«Je te donnerai les clefs du royaume des cieux, ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux»**. (Matthieu 16:19). Un auteur catholique explique le sens de cette promesse, en disant : **«C'est à lui que sera confié le trousseau des clefs du royaume des cieux, à savoir le plein pouvoir d'ouvrir ou de fermer les portes célestes. Il est autorisé à lier et à délier, c'est-à-dire à décider quant à la doctrine ; en permettant ou en défendant, et quant à la discipline, à infliger ou a suspendre la peine du ban»**. (J. Bernhart «Le Vatican» p.21). Le symbole des clés a donc rapport à la doctrine, à l'enseignement et c'est bien ainsi que l'entendait l'usage rabbinique du temps. C'est en écoutant, et en acceptant, l'enseignement qui vient de Dieu qu'on entre dans le royaume des cieux (Cf. Romains 10:17 ; Matthieu 7:21).

Pierre, en effet, reçut des révélations du Père (Mt. 16:19) ; il reçut une puissance du Saint-Esprit qui lui permit de faire connaître

ces révélations avec une pleine autorité (Actes 1:8 ; 2:14-40).

Ainsi, l'apôtre Pierre put «lier» et «délier» par son enseignement. Que Pierre ait eu ce privilège, nous ne pouvons en déconvenir puisque Jésus le dit lui-même. Mais qui nous dit que cette promesse faite à Pierre s'étend à d'autres hommes, que Pierre devait avoir des «successeurs» ? Qui nous permet d'étendre aux traditions et dogmes de l'Eglise catholique ce qui s'applique à l'enseignement dispensé par l'apôtre Pierre ? Pierre a prêché l'Evangile, il a enseigné les premiers disciples et nous devons croire que tout ce que l'apôtre a enseigné doit être reçu par l'Eglise. Mais Pierre est-il l'auteur des dogmes de l'immaculée-Conception de la Vierge, du baptême des bébés, ou de la Messe en latin pour que nous leur appliquions la promesse de Jésus en Matthieu 16 ? Est-ce Pierre qui «lie» quand le prêtre d'aujourd'hui enseigne et administre les sacrements ? En outre, ce qui «liait» du temps de Pierre : l'immersion des adultes croyants et repentants (Actes 2:38; 10:48), ne lie-t-il plus aujourd'hui ?

Il est à craindre que la religion catholique s'est emparée de clés qui ne lui appartenaient pas. Qu'elle a, à l'instar des docteurs de la loi, «enlevé la clef de la science». Qu'elle n'est pas entrée elle-même dans le royaume des cieux et qu'elle empêche d'entrer ceux qui le voudraient (Luc 11: 52).

Mais personne ne peut lui en faire le reproche, et personne ne peut la trouver coupable, puisqu'il est impossible que son chef se trompe ... Il n'y a donc qu'une personne qui puisse, et qui pourra, confondre le «Docteur des docteurs», c'est celui qui a reçu toute autorité, c'est l'auteur, le fondement, le chef, le docteur et le sauveur de tous ceux qui se seront soumis à **Son règne** : Jésus de Nazareth «à qui sont la gloire et la puissance au siècle des siècles» !

Selon le «National Enquirer», 500 savants, formant la «Société de Recherche pour la Création» (Creation Research Society), ont déclaré que la science confirme l'authenticité du récit biblique de la création. Le Dr. Duane Gisch, biochimiste de San Diego (Calif.), constate que «Les fossiles nous racontent le passé. Ils constituent une preuve que des centaines d'espèces animales et végétales firent leur apparition d'une manière soudaine. La théorie de l'évolution ne peut être exacte car, dans ce cas, nous trouverions les fossiles des espèces les plus primitives, ce qui n'est pas le cas. Ceci est vrai en particulier pour les oiseaux, les insectes, 49 familles de plantes et l'homme. Les évidences dont nous disposons actuellement m'ont convaincu que Dieu a crée la terre et l'univers».

E.B Camlin, «National Enquirer»

VATICAN II
ET SES CONSÉQUENCES AUJOURD'HUI

Samuel Timmerman
Lachine, Québec

Pour nos lecteurs non initiés, disons que le concile Vatican II fut convoqué par feu le Pape Jean XXIII, et que lui-même a présidé jusqu'à sa mort survenue en 1963. Cet homme au cœur large et d'une personnalité charmante a laissé son empreinte sur le concile; même après sa disparition, son ombre semblait veiller sur les décisions des prélats. Son successeur, l'actuel Pape Paul VI, bien qu'acceptant la teneur générale du concile, tend à conserver une posture plus traditionnelle.

Il est un fait très connu que, depuis le Concile Vatican II (qui a siégé entre 1962 et 1965) il se fait bien du remous au sein du catholicisme. Il s'en passe, sans doute, beaucoup plus que ce qui paraît à la surface; il serait donc trop hardi de prétendre tout connaître dans ce domaine. Nous n'avons d'ailleurs pas cette prétention; cependant, il se publie assez dans la presse, à la radio et à la télévision pour nous permettre d'avoir une vue d'ensemble des conséquences de ce plus récent des conciles «œcuméniques».

«le vatican fait volte-face...»

Quelles qu'aient été les raisons pour la convocation du concile – et il y en avait plusieurs – les résultats ne tardaient pas à s'en faire sentir. En effet, bon nombre de modifications, quelques-unes assez surprenantes pour en dire le moins, s'en suivirent. Pour le meilleur ou pour le pire, suivant le point de vue, le concile Vatican II fut un moment crucial dans l'histoire de l'Église catholique romaine. Nous pouvons même affirmer que ce qui se passe dans les milieux catholiques depuis le concile arrive soit en vertu de ses décisions, soit en outrepassant l'intention de ses décisions, soit en réagissant contre elles.

Voyons d'abord quelques décisions dont les conséquences furent considérables pour l'Église catholique.

Après avoir, en 1948, rejeté l'invitation du «Concile mondial des Églises du Christ» de participer au mouvement œcuménique, le Vatican a fait volte-face au concile Vatican II et s'est proclamé en faveur de l'œcuménisme sous certaines conditions.

COMMISSIONS OECUMENIQUES

Selon le «Décret sur l'œcuménisme», des commissions œcuméniques devaient s'instaurer sur le niveau diocésain pour étudier les moyens d'unifier les chrétiens de toutes les confessions et pour instruire les prêtres dans les mesures à suivre à cette fin. Entre autres, ces commissions ont pour but: 1) de mettre en pratique, selon les situations locales, les décisions du concile quant à l'œcuménisme, 2) de promouvoir l'esprit œcuménique tel que spécifié dans le décret, 3) de promouvoir un esprit d'amitié, de collaboration et de charité entre les catholiques et les frères qui ne sont pas de leur communion, 4) d'initier un dialogue afin d'engager un témoignage mutuel de la foi chrétienne, etc.

Comme suite à cette initiative, il est assez courant de voir dans différents pays occidentaux un esprit fort ouvert et amical entre catholiques et non-catholiques; ils tiennent des réunions communes; des échanges de pupitres entre prêtres catholiques et pasteurs protestants sont choses fréquentes; il y a des écoles théologiques où catholiques et protestants font leurs études ensemble. On étudie, à l'heure actuelle, la possibilité de réintégrer l'Église anglicane et certaines autres Églises séparées dans l'Église catholique.

De plus, le «Décret» a donné une relaxation sur plusieurs points doctrinaux ou sacramentaux où l'Église catholique était autrefois plus rigide. Par exemple, les baptêmes administrés par plusieurs Églises séparées sont maintenant reconnus, pourvu qu'ils soient conformes aux normes des dites communautés. De même, l'Église catholique permet plus aisément les mariages entre catholiques et non-catholiques, et les mariages célébrés par des pasteurs non-catholiques sont dorénavant acceptés par l'Église.

Certaines décisions du concile concernent une simplification de la liturgie, tendant à rendre celle-ci plus accessible et compréhensible aux fidèles. Le premier pas dans cette direction fut la suppression du latin dans la célébration de la messe, en faveur de la langue du peuple, et c'est ainsi que la messe est dite actuellement à travers une grande partie du monde.

Le concile s'est prononcé en faveur des décisions des conciles précédents concernant le **culte de la Vierge et des saints,** mais il insiste que l'on «ôte ou corrige tous les abus, excès ou défauts qui auraient pu s'y glisser» (admission qu'il y en a pas mal), et que l'on «restaure toutes choses de manière à ce que Christ et Dieu soient loués davantage». Ainsi, les prières à la Vierge et aux saints ne sont pas supprimées, mais les théologiens catholiques semblent leur attribuer de moins en moins d'importance.

On constate aussi, en conséquence de cette simplification de la liturgie, que les églises et chapelles catholiques sont devenues généralement moins ornées, plus simples, voire austères dans bien des cas, avec moins de statues et d'images qu'auparavant. Il n'est pas rare non plus de voir l'autel, autrefois situé dans le chœur, placé actuellement parmi les communiants.

SIMPLIFICATION DE LA LITURGIE

Une décision des plus encourageantes, pour ceux qui mettent en valeur les Saintes Écritures, est celle qui marque une attitude plus favorable de la part de l'Église catholique envers la lecture de la Bible. On se rappelle les restrictions qui étaient placées jadis sur une telle lecture, mais il a été décidé par le concile que «l'accès aux Écritures doit être grand ouvert à tous les fidèles chrétiens». «En plus, le synode sacré exhorte avec force et spécifiquement à tous les fidèles chrétiens, surtout ceux qui vivent en religieux, d'apprendre la connaissance de Jésus-Christ (Philippiens 3:8) par une lecture fréquente des Écritures divines».

Par conséquent, il s'organise dans beaucoup de paroisses des cercles pour l'étude de la Bible. (Il est assez surprenant de constater combien de prêtres, de frères enseignants et de nonnes catholiques ont suivi nos cours bibliques par correspondance.) Évidemment, l'Église s'efforce de veiller sur ce qui s'y enseigne et elle n'autorise pas n'importe quelle version de la Bible. Elle insiste en même temps sur les traditions du catholicisme comme ayant une autorité égale aux Écritures: le concile a d'ailleurs eu soin de préciser que «la théologie sacrée s'appuie sur la parole écrite de Dieu ainsi que sur la tradition sacrée».

MAIS LA TRADITION DEMEURE

NOUVELLE ATTITUDE ENVERS LA BIBLE

Quant aux versions qui sont permises, en plus des versions officiellement catholiques portant l'imprimatur, il est maintenant autorisé de lire des traductions faites conjointement par des traducteurs catholiques et ceux des Églises séparées (une telle version vient d'être publiée par les Sociétés bibliques.). La version en italien a été faite avec la collaboration d'un ancien prêtre, le professeur Fausto Salvoni, qui est actuellement affilié aux Églises du Christ.

PROGRESSISTES ET TRADITIONNALISTES

Il y a eu, bien sûr, bien d'autres changements dans les «lois de l'Église» presque trop nombreuses pour les détailler. (Disons que les «lois de l'Église», à l'encontre des dogmes, peuvent, selon les théologiens catholiques, être annulées ou modifiées selon les besoins et les circonstances.) Par exemple, la confession auriculaire a cédé, la place dans beaucoup de paroisses, à une sorte de confession «en masse». La défense de manger de la viande le vendredi a été levée, et la loi imposant le jeûne avant l'eucharistie a été abrogée.

Évidemment, tous ces changements n'ont pas manqué de choquer les catholiques pieux, habitués aux rites et aux coutumes traditionnels. Si pour les «progressistes» ces altérations ont rendu l'Église plus attrayante pour les «traditionnalistes» elles sont incompréhensibles ou inacceptables.

On n'ignore pas les événements qui se produisent sous l'impulsion de l'archevêque Lefèbvre, qui s'oppose avec véhémence à la «modernisation» de l'Église et qui persiste, malgré les censures du Vatican, à célébrer la messe en latin. Il a établi un séminaire à Écône, en Suisse, qui attire des centaines de postulants, ce qui indique une sorte de mouvement anti-conciliaire. Malgré le fait que Mgr. Lefèbvre a été suspendu par le pape, il y a beaucoup d'autres prélats et de fidèles catholiques qui sympathisent avec lui dans son désir de conserver les rites traditionnels, dont environ 300,000 en France et un bon nombre au Canada et dans d'autres pays du monde.

Est-ce qu'il se prépare une autre rupture au sein de l'Église catholique comme celle qui a été provoquée en 1871 après la proclamation de l'infaillibilité papale? (C'est alors que le célèbre théologien,

Dr. Johann von Döllinger, et beaucoup de ses confrères se sont séparés de Rome pour former la «Vieille Église Catholique».)

Par contre, un nombre grandissant de catholiques estiment que l'Église n'est pas allée assez loin depuis le concile... On l'accuse même d'avoir battu en retraite en voulant trop conserver ses lignes traditionnelles.

Un des résultats de ce genre de désillusion a été la formation de groupes ou cellules, dans de nombreuses paroisses pour l'étude et pour l'action. Ceux-ci n'ont pas reçu la sanction officielle de l hiérarchie, qui préfère fermer les yeux pour le moment, à ce développement se faisant en dehors du système établi, mais qui attire, néanmoins, beaucoup de membres du clergé insatisfaits. Il n'est peut-être pas étonnant que ce soit justement parmi ces groupes cellulaires que le mouvement «charismatique» a pris son plus grand essor dans les milieux catholiques.

Il y a plusieurs sujets qui préoccupent les «progressistes», y compris:

1) Le célibat du clergé. Nombreux sont ceux qui pensent que les lois de l'Église proscrivant le mariage aux religieux et aux prêtres sont une survivance du Moyen-Age qu'il faudrait supprimer. L'intransigeance du Vatican à cet égard est une des raisons, croit-on, pour la pénurie inquiétante de postulants à la prêtrise et aux ordres.

2) L'avortement. Toujours proscrit par l'Église; un bon nombre de fidèles catholiques réclament le droit des femmes sur leur propre corps et une relaxation des lois ecclésiastiques qui permettrait l'avortement dans certains cas (pour terminer une grossesse suite au viol, pour sauver la vie de la mère, ou pour éviter la naissance d'un enfant mal formé.).

3) La contraception. Un grand nombre de ménages catholiques protestent contre les rigueurs de l'Église à l'encontre du contrôle, par les moyens artificiels, du nombre d'enfants dans les familles.

4) Le divorce. Le refus de l'Église de reconnaître le droit de divorcer, même pour infidélité, est mis de plus en plus en question par certains membres du clergé. Ce fait a été accentué dernièrement par un symposium tenu à Montréal sous les auspices du diocèse pour étudier les problèmes et les droits des personnes séparées ou divorcées.

5) La libération de la femme. Le mouvement féministe a eu son effet sur au moins une partie de l'Église, et le sentiment en faveur de l'ordination des femmes fait de grands progrès. Cette année, un savant jésuite, David Stanley, professeur du Régis Collège et de l'école théologique de Toronto, a perdu son poste comme professeur à temps partiel à l'Université grégorienne de Rome parce qu'il avait critiqué la position du Vatican empêchant les femmes de devenir prêtres. Il paraît, d'ailleurs, que la Commission biblique pontificale a voté unanimement qu'elle n'avait rien trouvé dans la Bible pour interdire aux femmes d'exercer le rôle de prêtre. (Selon un article publié dans le «Montreal Star».)

6) L'action sociale. Les «progressistes» de l'Église font appel à une plus grande participation de l'Église dans les questions sociales du siècle. François Houtart, dans son livre «L'éclatement d'une Église», fait état du désir d'un grand nombre de prêtres et d'évêques de voir leur Église plus agressive dans ce domaine.

Un traité écrit par le Dr. Gregory Baum, ancien prêtre et actuellement professeur

de théologie et d'études religieuses à l'Université de Toronto, et un des savants les plus réputés de l'Église catholique au Canada, est révélateur:

«Les conflits dans l'Église catholiques ne sont plus à cacher. Beaucoup de catholiques depuis des années ont abandonné leur religion à cause du conformisme de pensée et de pratique exigé par les prêtres et les évêques. A l'heure actuelle, les prêtres et évêques ne sont plus d'accord entre eux-mêmes.

«En 1962, le Pape Jean XXIII a convoqué une réunion ecclésiastique, le Concile Vatican II qui s'est adressé directement au monde contemporain. Vatican II a réformé la liturgie de l'Église, a défendu le principe de la liberté religieuse, a recommandé des relations œcuméniques avec les protestants, a corrigé les tendances antisémites dans la prédication chrétienne, a promu un esprit ouvert envers les religions mondiales et a accordé une plus grande liberté de conscience à la communauté catholique. Mais Vatican II a engendré beaucoup de conflits entre les libéraux et les conservateurs. Les libéraux prônaient le changement du latin à la langue maternelle dans la messe, les nouvelles formes de liturgie, l'expérimentation dans la vie paroissiale et un style plus démocratique dans le gouvernement de l'Église. Ils saluaient avec joie la plus grande liberté de conscience sur les questions morales, surtout sur la moralité sexuelle. Les conservateurs, par contre, essayaient de protéger le catholicisme d'hier.

«Dans les années 1970, les conflits dans l'Église ont changé de direction: ils ont affaire plutôt avec les questions sociales qu'avec les questions ecclésiastiques. La tension est évidente entre deux points de vue sur le salut divin. Le point de vue héréditaire, populaire, voit le salut comme étant hautement personnel: celui qui croit en Christ et vit dans la sainteté atteint la vie éternelle. Le salut est compris comme étant une action de sauvetage, délivrant le peuple d'un monde perverti. Les catholiques traditionnels raisonnement que l'Évangile est supérieur à la vie et à l'histoire, qu'il ne s'occupe pas de l'ordre social et économique, mais qu'il offre plutôt aux gens l'entrée dans la vie plus élevée de foi et d'amour.

«L'autre point de vue sur le salut, que j'appelle le point de vue progressiste, voit le salut comme l'action rédemptrice de Dieu dans l'histoire. Selon ce point de vue, le salut divin est la puissance de Dieu dans la communauté. Dieu fait appel au peuple afin qu'il reconnaisse ses activités destructrices, les aidant à échapper à leurs prisons et à se diriger vers le destin qu'il leur a promis. Ce point de vue comprend le message chrétien comme étant un jugement sur notre système politique et économique actuel et un appel sérieux à la solidarité avec tout le monde, surtout les opprimés. La préparation personnelle pour la vie éternelle est la reddition à la solidarité sur le niveau mondial et l'action en faveur des pauvres.»

QUELLE

DIRECTION

A L'AVENIR ?

Or, il n'est pas difficile de constater sur quel côté du débat le Dr. Baum se range, mais nous ne sommes pas là pour discuter les vertus de l'un ou de l'autre de ces points de vue. Cependant, le fait d'un conflit va grandissant.

Quelle direction l'Église catholique prendra-t-elle à l'avenir? Voilà certes une question très difficile à résoudre, mais elle doit être considérée à la lumière de l'histoire et du tempérament de notre époque desquels l'Église catholique ne peut absolument pas se soustraire. Bien que cette Église soit réputée comme étant le rempart du conservatisme et du traditionalisme, on sait qu'elle n'a pas manqué de s'accommoder aux pressions et aux circonstances des différentes époques par lesquelles elle est passée, et cela dans son effort de gagner les adeptes et de conserver son emprise sur les fidèles. L'Église catholique du XX^{e} siècle est le résultat de cette accommodation à travers l'histoire.

Le Vatican est donc en train de marcher sur une corde raide, tiré d'un côté par les traditionalistes et de l'autre par les libéraux dans ses rangs. De quel côté tombera-t-elle? Quelle qu'en soit la réponse, il ne faut pas perdre de vue que les changements qui ont eu lieu en elle depuis Vatican II sont plutôt d'ordre extrinsèque. La structure fondamentale n'est pas changée, car la source d'autorité réside encore et toujours dans l'Église, dans les décisions de ses papes et de ses conciles, et non pas en Jésus-Christ et dans les Saintes Écritures.

Bibliographie

Documents of Vatican II, Austin P. Flannery, ED., William B. Eerdmans Pub. Co., Grands Rapids, Michigan, 1975.

L'éclatement d'une Église, François Houtart, Maison Mame, Tours, France, 1969.

«Catholics in conflict», Dr. Gregory Baum, Weekend Magazine du Montreal Star, 9 avril, 1977.

à cœur ouvert...

m. cens

Voltaire : d'après son infirmière, aurait dit qu'il n'avait écrit que des idioties. Il était, pour le moins, dans des angoisses métaphysiques indicibles. Son infirmière a dit encore, paraît-il : «Je ne souhaite pas à mon pire ennemi de mourir comme est mort ce Voltaire que j'ai veillé», déchiré qu'il était par la panique de ce qui allait arriver maintenant.

Nietzsche : Sa folie, nous le présumons très fort, était à texture d'angoisse métaphysique paroxysmique.

Lénine : prenait à témoin les meubles de sa chambre de mourant, en criant : «Qui me pardonnera de ce que j'ai fait de ma vie, QUI ? Répondez, bouts de bois de malheur !».

Churchill : «Quel fou ai-je été !».

Darwin : «C'était un amusement intellectuel de salon. Je regrette amèrement que ma théorie ... (de l'évolution), je déplore que le monde l'ai prise au sérieux. J'en meure navré et combien ulcéré aussi».

Nous sommes célèbres, nous aussi, puisque nous comptons, pour Dieu, parmi ceux pour qui est mort son Fils.

Les dernières paroles de mon propre père, les voici : « Je vais m'allonger UN PEU.» Un peu ...

Ah ! vous qui êtes si stoïques devant l'idée de la mort, même celle des autres ! ...

«Dieu, s'il y en a un, est trop bon pour ...» : vieille ruse, n'est-ce-pas ; habile passe-partout de ceux qui ne VEULENT pas croire ; court-circuit qui ne fait cependant rien sauter.

Pauvre cher vous ...

L'évangile, c'est la bonne nouvelle du sang expiatoire de nos turpitudes. Le Fils de Dieu est mort en faveur de ceux qui croiraient.

Fils il l'est.

La flèche est bien la fille de l'arc, comme l'on dit dans la forêt équatoriale.

Le Fils est sorti du Père. Il nous a sauvés du jugement à venir. Il est passé en jugement à notre place. Il a sué une sueur de sang en portant nos angoisses à venir, celles du jour du jugement. Il a réglé la dette cosmique, celle de notre dette personnelle : la dette de nos turpitudes, surtout celle qui consiste à vivre comme s'il n'existait pas. Voilà la première et la plus grande turpitude !

Croire cela intellectuellement ne fait ni chaud ni froid.

Comment donc croire à cette folie qu'est l'évangile, et qui vient de vous être annoncé ? Comment s'y prendre ?

Il faut le demander à Dieu. Il faut lui demander d'«y» croire.

«O Dieu, si tu existes, donne moi de croire ; car de moi-même je n'en suis pas capable !».

Cela paraît-il tout bête ?

Eh bien - faites-le donc !

Ah, je vois, vous avez peur de paraître ridicules alentours ! Oui, ridicules vous le serez à leurs yeux. Mais combien plus ridicules encore à vos propres yeux serez-vous à l'heure de votre mort !

... si du moins vous REFUSEZ de croire. Car il s'agit bien là d'un refus.

Pourtant Dieu frappait à votre porte, avec distinction, sans faire violation de domicile !

Je frappe encore, car il est ENCORE temps.

Je vous certifie qu'à l'heure de votre mort vous seriez incapables, même si vous le vouliez, même si vous l'aviez souhaité, vous seriez dans l'impossibilité, à cette heure-là, dans cette panique-là, de demander à Dieu de vous accorder d'«y» croire.

Il est grand-temps. Maintenant.

Certes vous êtes libres, LIBRES de refuser - entièrement libres ; tellement libres que Dieu ne s'impose pas à vous ...

Il frappe seulement, tendrement, à votre porte.

Il ne juge pas ... pas encore. Mais il est grand temps.

BIBLE EN MAINS

SOYEZ MISÉRICORDIEUX COMME VOTRE PERE EST MISÉRICORDIEUX

UNE LOI DE LIBERTÉ

> *«Parlez et agissez comme devant être jugés par une loi de liberté, car le jugement est sans miséricorde pour qui n'a pas fait miséricorde. La miséricorde triomphe du jugement.»*
> (Jacques 2:12, 13)

Jacques s'adresse à ses frères en Christ (Jacques 1:1, 2, 18). Dans le texte ci-dessus, il rappelle aux chrétiens le grand bienfait dont ils jouissent de la part de Dieu: ils doivent être jugés par une loi de liberté.

Oui, les chrétiens seront jugés par une loi de liberté.[1] Et s'il n'en était pas ainsi, aucun enfant de Dieu ne pourrait avoir l'assurance du salut et de la vie éternelle. Il faut comprendre par *«loi de liberté»*, comme d'ailleurs Jacques le laisse entendre lui-même, une loi qui exprime la miséricorde de Dieu — miséricorde sans laquelle nous serions perdus (Tite 3:4). En nous plaçant sous une loi de liberté, Dieu démontre sa miséricorde envers nous. Si nous ne démontrons pas, à notre tour, une miséricorde semblable à celle de Dieu, nous serons jugés sans miséricorde: *«car le jugement est sans miséricorde* **pour qui n'a pas fait miséricorde.»**

QU'EST-CE QUE LA MISÉRICORDE BIBLIQUE?

Il est deux aspects, qui souvent n'en font qu'un, à la miséricorde biblique: l'un est physique ou matériel, l'autre est spirituel. Dans son épître, Jacques parle sans doute des deux aspects indissociables de la miséricorde.[2]

A) Miséricorde à l'égard du statut social et de la situation matérielle

En lisant Jacques 2:12, 13 dans le contexte de tout le chapitre 2, il ressort clairement que Jacques veut nous exhorter à la miséricorde à l'égard des frères qui sont *«pauvres aux yeux du monde»*.

Dieu est miséricordieux dans ce sens, nous devons l'être aussi. Nous dépendons nous-mêmes de la miséricorde de Dieu pour notre subsistance quotidienne. Jésus ne montre-t-il pas la réalité d'une telle dépendance lorsqu'il enseigne à ses disciples à prier: *«Donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien»?* En fait, dans cette prière, la miséricorde d'ordre spirituel est liée à celle qui s'exerce dans notre vie matérielle: *«Pardonne-nous nos*

offenses... ne nous induis pas en tentation, mais délivre-nous du mal.» (Matthieu 6:11-13). Lot attribue la conservation de sa vie à la miséricorde de Dieu (Genèse 19:19). La délivrance d'Égypte est une œuvre de la miséricorde divine (Exode 15:13). Dans le Psaume 23, David exprime sa confiance en la miséricorde de l'Éternel:

> *«Oui, le bonheur et la grâce* (miséricorde)[3] *m'accompagneront* **tous les jours de ma vie,** *et j'habiterai dans la maison de l'Éternel jusqu'à la fin de mes jours.»* (Psaumes 23:6)

Dans les évangiles, lorsqu'on vient vers Jésus pour recevoir la guérison, on fait appel à la miséricorde du Fils de Dieu: *«Aie pitié de nous, Seigneur, Fils de David!... Seigneur que nos yeux s'ouvrent»* (Matthieu 20:30, 31; Luc 17:13). En guérissant, Jésus faisait preuve de sa miséricorde divine (Marc 5:19).

Jésus déclare, au commencement de son ministère: *«Heureux les miséricordieux, car ils obtiendront miséricorde».* Jacques parle de cette miséricorde que doit manifester tout disciple de Jésus: c'est celle qui s'exerce à l'égard du *«pauvre misérablement vêtu»* qui vient dans nos assemblées, ou envers *«un frère ou une sœur qui sont nus»* (lire Jacques 2:1-16). En fait, pour Jésus, cette miséricorde doit s'étendre jusqu'à nos ennemis:

> *«Mais aimez vos ennemis, faites du bien, et prêtez sans rien espérer. Et votre récompense sera grande, et vous serez fils du Très-Haut, car il est bon pour les ingrats et pour les méchants. Soyez donc miséricordieux, comme votre Père est miséricordieux.»* (Luc 6:35, 36)

B) Miséricorde à l'égard de l'état spirituel

> *«Mais lorsque la bonté de Dieu notre Sauveur et son amour pour les hommes ont été manifestés, il nous a sauvés, non à cause des œuvres de justice que nous aurions faites, mais* **selon sa miséricorde...»** (Tite 3:4, 5)

Dieu nous a sauvés selon sa miséricorde: nous avons été pardonnés, réconciliés à Dieu, justifiés par cette miséricorde. *«Cette parole est certaine»* (Tite 3:8 cf. I Timothée 1:15, 16). A travers toute la Bible le pardon de Dieu est l'expression de sa miséricorde: l'expression de sa compassion pour les misérables pécheurs que nous sommes!

> *«L'Éternel, Dieu miséricordieux et compatissant, lent à la colère, riche en bonté et en fidélité, qui conserve son amour jusqu'à mille générations, qui pardonne l'iniquité, la rébellion et le péché, mais qui ne tient point le coupable pour innocent...»* (Exode 34:6, 7)

Les chrétiens, qu'ils soient Juifs ou gentils, sont des *«vases de miséricorde»* dont Dieu est le potier. Ceux qui n'étaient pas son peuple (les gentils) sont maintenant son peuple et sont appelés *«Fils du Dieu vivant»*

(Romains 9:14-26). Tout cela ne vient pas de la justice qui provient des œuvres, mais de la justice de Dieu par la foi en Jésus-Christ: *«Car Christ est la fin de la loi, pour la justification de tous ceux qui croient»* (Romains 9: 31; 10:1 et suiv.). Ainsi, les gentils glorifient Dieu, le louent, pour sa miséricorde:

> *«Je dis, en effet, que Christ a été serviteur des circoncis, pour prouver la véracité de Dieu en confirmant les promesses faites aux pères, tandis que les païens glorifient Dieu à cause de sa miséricorde...»* (Romains 15:8 et suiv.)

Puisque Dieu nous a sauvés selon sa miséricorde,[4] nous devons, à notre tour, montrer de la miséricorde envers notre prochain (Matthieu 9:9-13). La sagesse qui vient de Dieu est *«pleine de miséricorde»* (Jacques 3:17).

PARLEZ ET AGISSEZ — SELON LA MISÉRICORDE

Nos actions, ainsi que nos paroles, démontrent si nous sommes miséricordieux ou non. La miséricorde, ainsi que nous l'avons vu, nous est enseignée dans la loi de la liberté. **Nous devons donc conformer nos actions et nos paroles à cette loi de liberté.** Jacques le dit à plusieurs reprises: **Jacques 1:25** — *«Mais celui qui aura plongé les regards dans la loi parfaite, la loi de la liberté, et qui aura persévéré, n'étant pas un auditeur oublieux, mais se mettant à l'œuvre, celui-là sera heureux dans son activité.»* Cette exhortation de nature générale est précédée de ce qu'il nous faut faire pratiquement: il faut être prompt à écouter, lent à parler, lent à se mettre en colère, rejeter tout excès de souillure et de malice (Jacques 1:16-21). Une telle conduite nous est dictée par la loi parfaite de la liberté qui est une loi de pardon et de miséricorde. C'est cette parole qui a été plantée en nous, qui sauve nos âmes, et qui est, en réalité, l'ÉVANGILE (cf. I Pierre 1:22-25). C'est cet évangile qui nous enseigne à tenir notre langue en bride et à avoir une religion pure et sans tache (Jacques 1:26, 27).

Jacques 2:12, 13 — *«Parlez et agissez comme devant être jugés par une loi de liberté, car le jugement est sans miséricorde pour qui n'a pas fait miséricorde. La miséricorde triomphe du jugement».* Cette exhortation, qui est aussi très générale, est liée à ce que Jacques vient de dire à propos de ceux qui font acception de personnes. En jugeant le pauvre *«sous l'inspiration de pensées mauvaises»,* certains démontrent leur manque de miséricorde et Jacques les reprend.

Ce que Jacques écrit en Jacques 4:11-12 et 5:9 a aussi rapport à ce que nous avons dit plus haut. On peut lier ces exhortations à l'injonction de parler *«comme devant être jugés par une loi de liberté».* Selon Jacques 4:12, celui qui juge son frère par ses paroles, celui-là se constitue législateur; et s'il se constitue législateur il se doit d'observer parfaitement la loi dont il est «l'auteur»!

CONCLUSION La parole de vérité, celle qui nous a engendrée (Jacques 1:18) est une parole de miséricorde. Cette parole a fait de nous les enfants de Dieu. Par cette parole nous serons jugés. N'est-il pas un meilleur moyen de la prêcher, sinon en agissant nous-mêmes selon la miséricorde qu'elle nous enseigne? Par notre miséricorde, les hommes pourront connaître la miséricorde de Dieu, pourront croire en Jésus et se convertir. «SOYEZ DONC MISÉRICORDIEUX, COMME VOTRE PERE EST MISÉRICORDIEUX».

Y. O.

---

1) «une loi de liberté»: «nomou eleutherias». Ici, loi est sans article défini et s'applique non à «la loi» (celle de Moïse), mais à une loi ou un principe qui est caractérisé par la liberté (cf. Galates 5:1-6). La liberté n'est pas ici une liberté arbitraire, morale ou sociale, dont parlent les hommes. En grec, ce mot liberté a un sens très précis: c'est une liberté «de quelque chose». Selon Liddell & Scott, le verbe «eleutheroō» veut dire libérer du blâme, acquitter. Ainsi, le chrétien est libéré de la loi, c'est-à-dire de la condamnation inhérente à la loi: Romains 6:14; 7:1-6; 8:1.

2) La miséricorde (grec «eleos») est avant tout la pitié et la compassion envers les misérables (de là vient le mot pour aumône: «eleemosune»). Pour miséricorde, l'hébreu a «chesed», «racham» et «chanan»:
«chesed»: désir, zèle, bonté, amour (surtout dans les Psaumes: Ps. 13:5; 18:50 etc.).
«racham»: montrer de la tendresse, de la pitié, de la compassion (surtout chez les prophètes: Ésaïe 14:1; 49:13 etc.).
«Chanan»: montrer de la faveur, de la grâce (surtout dans les Psaumes: Ps. 4:1; 31:9 etc.).

3) «grâce» est l'hébreu «chesed».

4) Voyez aussi Éphésiens 2:4-10; I Pierre 1:3.
Nous avons été sauvés par la miséricorde de Dieu et nous demeurons sauvés selon cette même miséricorde, car nous nous approchons du trône de la grâce *«afin d'obtenir miséricorde et de trouver grâce, pour être secourus dans nos besoins»* (Hébreux 4:16 cf. Matthieu 7:7-11; I Jean 1:8-10; Éphésiens 3:14-21).